

Je tiens simplement à rappeler tout le sérieux et la gravité de la question que vous êtes appelé à trancher. Bon nombre de mes collègues l'ont déjà affirmé. L'accusation qui a été avancée par le ministre des Finances est d'un ordre tout à fait différent par rapport à la diversion qu'a cherché à faire le député d'Ottawa-Centre (M. Evans). Ce dernier a soutenu que j'avais soulevé une question à la Chambre au sujet d'un de mes mandants. Or, monsieur le Président, c'est à la demande expresse et avec l'entière approbation de cette dame que je l'ai fait. Mon intervention est d'un tout autre ordre par rapport à la façon dont le ministre des Finances a soulevé la question.

Je tiens à vous rappeler ceci, monsieur le Président, et c'est que les députés entretiennent avec leurs électeurs des relations comparables à celle d'un avocat avec son client, ou d'un médecin avec son patient, c'est-à-dire une relation de véritable confiance. Voilà comment nous procédons à la Chambre des communes. C'est précisément en toute confiance et en toute confiance que les citoyens nous fournissent des renseignements. Et nous les transmettons aux ministres d'État de la même manière.

• (1650)

Je suis très vexée à ce sujet, monsieur le Président, car, il y a quelques années de cela, j'ai soulevé la question de privilège, chose que je ne fais pas très souvent. Les circonstances ne se sont reproduites qu'à deux ou trois reprises depuis que j'ai été élue député. Des agents de la police d'Ottawa et de la GRC étaient entrés dans mon bureau pour y examiner des documents qui étaient censés se trouver dans mes classeurs. Ils sont donc venus pour fouiller dans mes classeurs. Votre illustre prédécesseur, le Président Lucien Lamoureux, avait décrété à l'époque que ces documents étaient confidentiels et ne devaient être vus que par le député en cause et personne d'autre, et que personne ne devait avoir le droit de les divulguer. Je dis cela à l'intention des ministres d'État tout en sachant qu'ils sauront respecter cette décision, c'est du moins ce que j'espère. Si les actions du ministre des Finances sont admises, ce caractère confidentiel sera perdu à jamais. La confiance que nous avons su inspirer aux Canadiens sera remise en question. De la sorte, monsieur le Président, nous mettrons en jeu la structure et le fonctionnement mêmes de la Chambre des communes.

Cela m'inquiète beaucoup, monsieur le Président, et je vous prie de ne pas oublier que c'est la confiance même qu'inspire chacun des députés qui risque d'être sérieusement compromise.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. DOMM—LES MODIFICATIONS ENVISAGÉES AUX LIMITES DE LA ZONE RIDEAU DE LA RÉGION DES GRANDS LACS

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai une pétition d'employés des chemins de fer nationaux du Canada qui demandent l'aide du ministre des Transports (M.

Axworthy) et des responsables du CN, dans l'exercice de pressions politiques en vue d'annuler un plan qui modifierait les limites de la zone Rideau de la région des Grands lacs. Les pétitionnaires s'inquiètent, parce que ce sont ces limites qui déterminent leur ancienneté, et que celles de la zone Rideau de la région des Grands lacs doivent être modifiées par le CN.

* * *

LA LOI SUR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre Bussièrès (au nom du solliciteur général) demande à présenter le projet de loi C-13, tendant à modifier la loi sur la Gendarmerie royale du Canada.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 89, 129, 135, 169, 187, 258 et 380.

[Texte]

PÊCHES ET OCÉANS—LES PERSONNES AFFECTÉES AUX RELATIONS PUBLIQUES

Question n° 89—M. Howie:

Combien de personnes affectées aux relations publiques, aux relations avec les médias ou à la publicité le ministère des Pêches et des Océans emploie-t-il?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Au 8 décembre 1983, le nombre de personnes affectées aux relations publiques, aux relations avec les médias ou à la publicité, employées par le ministère des Pêches et des Océans, était le suivant:

Administration centrale du MPO	24
Bureaux régionaux	23
Total	47

LE PROGRAMME D'INCUBATION

Question n° 129—M. Stewart:

Existe-t-il un programme d'incubation et, le cas échéant, combien le Conseil national de recherches y a-t-il consacré au cours de chaque année financière depuis sa création?

M. Rolland Dion (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En ce qui concerne le Conseil national de recherches du Canada, la réponse est la suivante:

Le Programme d'incubation du Conseil national de recherches existe depuis 1979. C'est l'un des mécanismes dont le Conseil national de recherches se sert pour promouvoir le transfert technologique à l'industrie.